

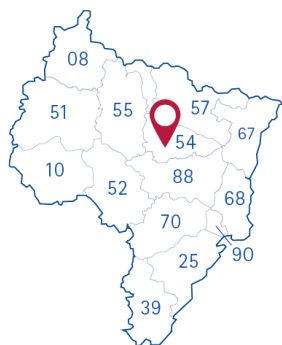
BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Nancy



Pascale ROUSSELLE

Présidente de la cour
administrative d'appel
de Nancy



Effectifs de la juridiction :

60

personnes dont :

26

magistrates
et magistrats

34

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, la cour administrative d'appel de Nancy a, une fois de plus, réussi à faire face à une activité contentieuse soutenue, grâce à la création d'une cinquième chambre qui, désormais, fonctionne à plein régime et à l'engagement indéfectible de l'ensemble de la communauté juridictionnelle. Nous avons notamment pu réduire le nombre de dossiers de plus de deux ans en attente d'être jugés et poursuivrons notre effort en 2026 sur ce point.

La cour a, de nouveau, pu atteindre son objectif de 20 médiations abouties dans l'année et poursuit sa démarche de promotion de ce mode alternatif de résolution des conflits. Cette année encore, des conventions en ce sens ont été signées avec des administrations telles que le CHRU de Nancy ou le Rectorat de Strasbourg, conjointement avec les présidentes des tribunaux administratifs concernés.

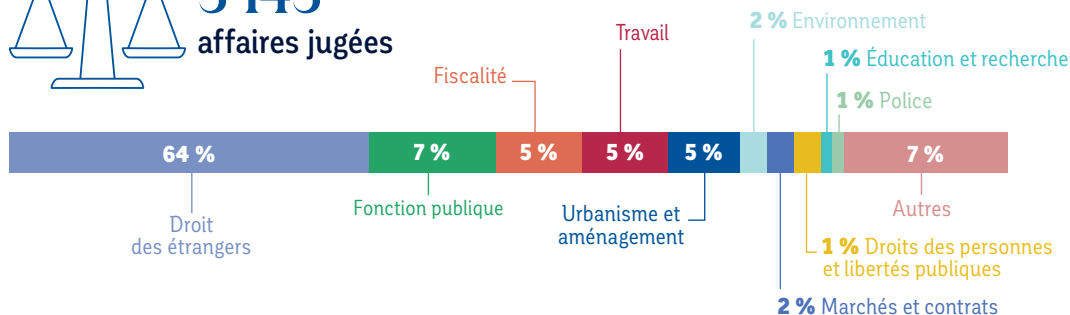
Grâce au partenariat avec la Chaire Urbanisme et Aménagement durable de l'Université de Lorraine, un colloque portant sur la négociation en urbanisme, qui n'est pas sans lien avec la médiation, a réuni de nombreux participants en novembre dernier.

Les autres contentieux traités par la cour, et notamment le contentieux de la fonction publique, le contentieux du travail et du droit des étrangers ont vu leur traitement s'accélérer du fait d'une réorganisation interne, qui a permis d'augmenter le nombre de dossiers traités et de réduire les délais de jugement.

2025 en chiffres



3 143
affaires jugées



Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 586
affaires jugées en moins d'un an
- 18 % par rapport à 2024



3 149
affaires enregistrées
Identique par rapport à 2024



1 an 1 mois et 24 jours
de délai moyen de jugement
+ 38 jours par rapport à 2024



88 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



17
médiations engagées
47 % de taux de réussite



**La spécificité
des cours
administratives
d'appel :
le contentieux des
éoliennes terrestres**

22 → **7 %**
affaires jugées en 2025 du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national